



Bulletin d'activité

Commune de Glandage



N°8-janvier à juin 2024

01 Travaux & chantiers



Réfection de la piste forestière la Vière le Col de Boulc par l'entreprise *Grisal* :

- réalisation de l'empierrement avec du gravier pris sur le site, le tri des matériaux avec le chargement et le transport, le nivellement et le compactage. Mise en forme de la plateforme.
- La participation de l'ONF (de 6 655, 40 euros) fait suite à une réclamation de la mairie datant du 13 décembre 2023 à cause de la dégradation précoce de la piste. Le reste à charge pour la commune s'élève à 9 444,80 €.



Chemin des Oches : Suite aux fortes pluies, le chemin a été très dégradé d'où la réalisation de travaux afin de rétablir le passage (remise en forme, compactage, dérasement du bord en aval, empierrement avec du gravier sur une épaisseur de 20 cm par l'entreprise *Grisal* pour un montant HT 2 400€)

Réfection du chemin du captage de la Vière : remise en état du chemin et création de revers naturels d'eau (Entreprise *Grisal* pour un montant HT 2 400€)



vente coupe de bois :

- Après un appel d'offre, la vente pour un lot de bois en forêt communale sur les parcelles N°26-27-29-30-47 a été retenue pour l'entreprise SINISCALCHI pour 12 601€.
- Le chantier de reboisement est terminé. La plantation de 750 plants avec leur protection individuelle s'est effectuée sur 1,50 ha correspondant à la parcelle forestière n°29. (Voir bulletin n°7).



Pont du collet : L'entreprise *Rivasi* a terminé les travaux de consolidation sur la voûte, les parapets et les murs (début des travaux en septembre 2023).

Pour le financement : le devis s'élève à 17 641,83 euros. Le département a subventionné à hauteur de 11 147 euros. Le reste à charge pour la commune est de 6 494,83 euros.



Mur du cimetière extérieur : Décroûtage du mur avec l'évacuation des gravats, enduits 2 couches sur maçonnerie pierre, finition grattée (entreprise *Moretti*).

Le devis s'élevait à 3 631,25 €. Le département a subventionné à hauteur de 1 922,00 €. Le reste à charge pour la commune est donc de 1 709,25 €.



02 La chapelle de Grimone

Restauration de la toiture de la Chapelle de Grimone : L'entreprise retenue est *L'Epure* appartenant à Maximilien BEAUD (Boulc). Le début du chantier a consisté en la dépose et l'évacuation des tuiles, des liteaux et des bois de charpente. Après cette opération, il est apparu que le clocher allait s'effondrer. Il a fallu réagir très vite pour démonter et remonter le clocher afin de permettre au charpentier de terminer son travail en toute sécurité.

Parmi les différents travaux, il a fallu reprendre des génoises et des arases, fabriquer et poser la charpente et les chevrons. Pour la couverture, différents matériaux sont utilisés : zinguerie, pose de gouttières en zinc, pose des tuiles plates écailles avec les accessoires.



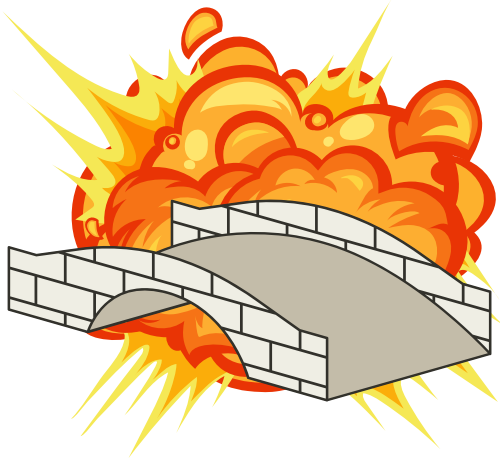
Le surcoût représenté par la modification de tuiles (dans le devis était prévu des tuiles Arboise Jacob écaille) et le clocher, a nécessité de trouver des financements. Après une discussion avec Monsieur FAVRE Christian, il a été convenu d'organiser un appel aux dons par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine. Monsieur FAVRE a pris en charge ce dossier en collaboration avec la Mairie.

Le montant des dons en 15 jours est de 9 600€ (un énorme merci aux donateurs & donatrices). Cette somme donne l'occasion de restaurer le mouton droit en chêne massif supportant la cloche permettant à celle-ci de sonner de nouveau.

La Mairie a monté un dossier de demande de subvention pour le clocher auprès du Département « Culture et Patrimoine » pour solliciter une aide exceptionnelle vu que les travaux étaient déjà réalisés. Normalement nous devrions avoir 70 % de subvention d'après madame CHARMET Martine conseillère Départementale.

Cette rénovation est une belle expérience de collaboration avec un remerciement tout particulier à Monsieur Favre Christian pour son travail auprès de la Fondation du Patrimoine.

03 Travaux du pont de la Vière



Un peu de nostalgie en pensant que nos ancêtres ont œuvré, pendant des années, pour construire ce pont qui nous a permis pendant plus de 100 ans de nous relier à la route des Gâts. L'explosion, très bien gérée, a détruit cet ouvrage centenaire en quelques secondes.

La réunion publique du 17 avril organisée avec le Département et la Mairie a permis de voir le film de l'explosion et de pouvoir échanger avec les personnes présentes :



- Département : Martine CHARMET (conseillère départementale), Emmanuel FAURE (chef service technique), Thierry NAVAS (contrôleur des travaux)
- Entreprises : Campenon Bernard Mr Vincent DUPUY directeur
- NGE fondation : Adan THIBAUD (ingénieur)



Travaux de soudure des sections des poutres du futur pont
(15 jours de soudure réalisées par 2 soudeurs)

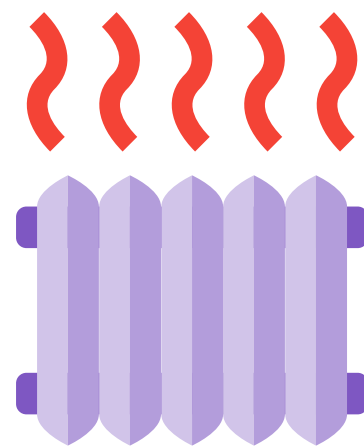
04 Infos diverses



Appartement de Borne : Le conseil municipal a validé l'achat de l'appartement à une jeune femme et sa fille âgée de 11 ans qui vivront à l'année à Borne. Le bien a été vendu à 46 000€.

La future propriétaire prend à sa charge tous les travaux. La transaction se fera avec Maître SANNIER à DIE.

Le chauffage des 3 maisons forestières : Les travaux d'isolation intérieure (sous les toits et plafonds des caves) ont été réalisés tandis que l'isolation extérieure devrait se terminer au mois d'août. La chaudière à granulés a été installée avec la construction du silo qui recevra 4 tonnes de granulés.



Les 2 installations (chaudière et silo) ont été placées dans la cave de la 3ème maison celle de Pascal Lepinay. Nous le remercions pour le stockage des matériaux des entreprises pendant les travaux et l'accueil de la chaufferie des maisons forestières.

Plan de financement

Etat (Fonds vert – rénovation énergétique 2023) : 59 182 €

Territoire Energie SDED : 45 865 €

Commune de Glandage : 26 262 €

Total opération : 131 309 €



journee citoyenne : Notre rituelle journée citoyenne, le 6 avril, a eu beaucoup de succès et nous nous sommes retrouvés très nombreux à partager cette journée de 4 à 85 ans.



Le programme :

- changement des piquets de clôture du captage de la Boirette
- nettoyage du village (place de l'église, bord de la route de Bouteil au pont du Collet.)
- Coupe des branches de lilas et enlèvement des encombrants dans la cour de l'ancienne école

En cours de demande de subventions :

La restauration du réservoir de Borne a été validée par le conseil. Nous devons acheter une partie de parcelle sur lequel se trouve le bâtiment car le réservoir se trouve sur du terrain privé. Le propriétaire est d'accord pour que nous acquérions cette partie afin de pouvoir prétendre aux subventions. Il y aura donc un peu de retard avant de pouvoir réaliser les travaux.



05 Infos Mairie

Secrétariat de la mairie

- Actuellement l'équipe municipale est accompagnée 2 à 3 lundis par mois par Marie-Pierre GROS (secrétaire confirmée de la CCD et qui travaille également à distance lorsque c'est nécessaire). La partie budget est également gérée à distance par une autre secrétaire de la CCD, France FOULETIER.
- La mairie va changer de logiciel afin d'unifier l'informatique auprès de la CCD de Die pour permettre à un plus grand nombre de secrétaires d'intervenir dans les communes lorsqu'il y aura des absences prolongées et de simplifier les formations des nouvelles personnes qui postulent à ce poste. Pour l'instant, nous n'avons pas de secrétaire recrutée pour le poste de Glandage.



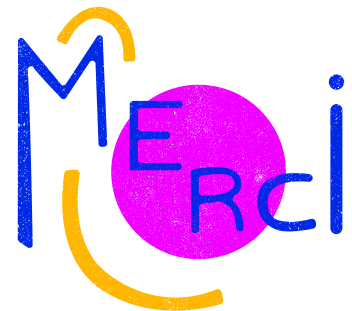
Obligation de débroussaillage dans le Département de la Drôme :



Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres de terrain en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisements. Il y a obligation de débroussailler dans un rayon de 50m autour de toute construction, même dans le cas où cette distance dépasse les limites de votre propriété. Une bande de 10 m de profondeur, de part et d'autre de la voie d'accès sera également débroussaillée.

Madame le maire remercie :

- **le 1er et 2ème adjoint pour leur aide sur le terrain pendant cette période de travaux intenses en ce début d'année.**
- **Le conseil municipal qui est solidaire des projets par leurs votes et permettent ainsi de réaménager, de restaurer. Il reste encore énormément de travail.**
- **toutes les personnes qui m'apportent leur aide lorsque je les sollicite.**



Echanges avec la Mairie

Une question ? Un commentaire ? Une proposition ?

Vous pouvez les écrire dans l'encadré ci-dessous et le déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie

- Directrice de publication : Marie-Claude Orand
- rédaction du numéro : Marie-Claude Orand, Jean-Luc Orand, Jean-Baptiste Binet
- Conception et réalisation : Jean-Baptiste Binet et Viviane Dupart
- Crédit illustration 1ère de couverture : Marie-Claude Orand / **photo du bulletin n°7 : le Plainie**

